PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en date du 06 avril 2021

Année scolaire 2020-2021

Séance n° 5

Présidence : Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires : 16

Quorum: 13

Nombre de membres présents suppléants : 1

Membres absents excusés :

Mme DESCORPS Sophie, représentante Personnel Education et Surveillance M. JOLLIOT représentant Personnel Education et Surveillance

Membres absents:

Mme SCHMITT Nathalie, Représentante du Conseil Départemental

M. GIROUD Claude, Représentant du Conseil Départemental

M. MACHADO-COELHO Carlos, Personnalité qualifiée DSDEN

Mme AUVAGE Myriam, Représentant Personnel ATOSS remplacée par Mme CLERC-RENAUD

M. MICHEL Cyril, Représentant Personnel ATOSS

M. BLANC Christophe, Représentant des Parents d'Elèves remplacé par Mme COTTET DUMOULIN

M. DUMAIN Christophe, représentant des Parents d'élèves remplacé par Mme PEIGNELIN

Mme DELABRE Anne, Représentante des Parents d'Elèves

Alix VAISSIERE, Représentante des Elèves

Mme PIGNIER Colette, Représentant de la Communauté de Communes

Membres invités: 0

Date de convocation: 26/03/2021

Compte rendu du Conseil d'Administration n° 5 en date du 06 avril 2021

ORDRE DU JOUR:

A-ACTION EDUCATRICE

Désignation du secrétaire de séance, Adoption du Procès-verbal du 02 février 2021 Inscription des questions diverses

B-ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Compte financier de l'exercice 2020 Décision modificative du budget 2021

C-FONCTIONNEMENT

Contrats et conventions Budgets sorties Vienne

D-ORGANISATION EDUCATIVE

Echanges COVID

ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

A - ACTION EDUCATRICE

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Mme MANDRAY Annelore, Représentante Personnel Education et Surveillance, accepte d'être secrétaire de séance.

2/ Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 02 février 2021 :

Monsieur PLASSE met au vote l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 02 février 2021 qui a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration. Il remercie Mme DELABRE pour la richesse du procès-verbal.

Vote: Pour:14 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 2 Le Procès-verbal du CA est adopté

3/ Ordre du jour et inscription des questions diverses :

Monsieur PLASSE informe les membres du CA de l'ajout à l'ordre du jour d'une information concernant un point COVID et un temps d'échange sur le confinement commencé le 02/04.

Vote:
Pour:16
Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0 L'ordre du jour est adopté

B-ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1/ Compte financier 2020

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR:

Le CA commence par la présentation du rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2020. Tout est clairement détaillé dans sa présentation écrite, les membres du CA ne redemandent aucune précision. Quelques éclairages supplémentaires sont cependant donnés par M. REYMOND sur les différents pôles budgétaires.

Concernant les **activités pédagogiques**, une bonne partie des projets prévus au budget initial ont été annulés au vu du contexte sanitaire, notamment les voyages scolaires, d'où une baisse des dépenses d'un tiers par rapport à l'année précédente. Les dépenses en moyens pédagogiques sont en revanche restées stables.

L'État a, quant à lui, alloué une subvention exceptionnelle pour l'école ouverte au mois de juillet. Quelques élèves ont pu bénéficier de cours le matin et de sorties plein air l'après-midi.

Concernant le budget lié à la vie de l'élève, pas de recettes puisque les actions du CESC ont été annulées. Une seule sortie culturelle a quant à elle pu avoir lieu.

Malgré la crise, M. REYMOND souligne que les crédits utilisés dans le cadre des aides du fond social n'ont jamais été aussi bas, qu'il ne faut donc pas hésiter à faire remonter des besoins pour les familles en difficulté.

Sur le pôle **administration et logistique**, l'augmentation des recettes sur la consommation des fluides s'explique par la facturation d'un logement occupé par un enseignant et au dépassement de forfaits sur deux logements en NAS.

Les dépenses liées aux frais de communication quant à elles baissent car les envois par mail ou pronote sont privilégiés, notamment celui des bulletins trimestriels.

Enfin, la baisse des dépenses en viabilisation s'explique par la fermeture du collège du 16 mars au 11 mai 2020.

Le budget du service **restauration** est également impacté par cette fermeture, le détail étant clairement exposé dans le rapport de M. REYMOND.

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE :

L'agent comptable M. VALLET commence son rapport en indiquant que le collège est en incapacité d'autofinancement depuis 2019 et qu'un petit déficit apparaît en 2020. Il explique cela par la baisse des subventions de financement du département qui considère l'établissement riche sur son fond de réserve. En effet, l'évolution des réserves fusionnées montre que le collège est à l'aise au niveau du fonctionnement financier.

Concernant l'évolution du fond de roulement, M. VALLET précise qu'une somme d'un peu plus de 11 000 € est bloquée pour 18 mois. Elle correspond à deux avoirs auprès des agences de voyage CLC et Euro Voyages suite à l'annulation des voyages scolaires 2020. M. VALLET met en garde l'établissement sur l'éventualité de ne pas pouvoir récupérer l'intégralité de cette somme auprès des voyagistes ; la meilleure solution serait donc de pouvoir utiliser ces avoirs pour des projets de voyage à construire sur l'année scolaire 2021/2022. M. PLASSE répond que ce point sera abordé lors du conseil pédagogique du 27 avril.

M. VALLET aborde alors différents soldes créditeurs à utiliser. Certains concernent des projets datant de 2017-2019 (plans numériques, devoirs faits...) Il est précisé que ces crédits peuvent être utilisés sur des projets plus actuels. Il existe également un solde concernant le projet sciences, « C'est génial », datant de 2014 d'environ 600.00 euros. M. REYMOND répond qu'il n'est pas oublié et qu'il a en partie été utilisé par l'atelier scientifique.

Autre point abordé, la diminution des procédures contentieuses est une évolution positive. M. VALLET indique cependant que ce type de procédure reste lourd et peut être coûteuse en frais d'huissier aussi bien pour les familles que pour l'établissement. Il est donc conseillé de trouver d'autres alternatives. Mr Reymond Indique que les familles concernées désinscrivent souvent leurs enfants de la demi-pension et ne répondent plus aux relances de l'établissement.

Suite à la présentation de multiples graphiques, M. VALLET conclut que la trésorerie de l'établissement est dans une situation très confortable puisqu'il est dans la possibilité de couvrir 306 jours de fonctionnement alors que la situation critique est estimée à 30 jours. Ce bilan positif est renforcé par l'activité ralentie lié à la crise sanitaire.

Au moment de l'approbation du compte financier, Mme FRANZON prend la parole en se disant frustrée de devoir voter un rapport qu'elle a eu du mal à suivre au vu des nombreux acronymes utilisés. Elle émet également des réserves sur l'accessibilité de cette présentation envers les élèves délégués. M. PLASSE répond qu'en effet les termes utilisés peuvent être compliqués pour des non-initiés et qu'il serait pourquoi pas intéressant de proposer un lexique. Il précise également que certaines fédérations de parents d'élèves organisent des formations spécifiques à ce sujet.

Vote sur le compte financier

Pour: 15 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 1 Le compte financier est adopté

Affectation du résultat

Pour: 15 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 1 L'affectation du résultat est votée

Départ de Mme REMUSATI. L'assemblée est portée à 15 membres.

2/ Décision modicative du budget 2021 :

M. REYMOND propose au vote une modification budgétaire concernant 280.00 € pris sur les fonds propres de l'établissement pour l'achat de socles de sèche-linge et lave-linge. Cet achat permettra aux agents de travailler dans de meilleures conditions et, comme il n'était pas prévu dans le devis initial transmis au département, il ne peut pas être pris en charge par celui-ci.

Vote sur la DBM

Pour: 15 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

La DBM est adoptée

C-FONCTIONNEMENT

1/ Conventions et contrats.

Convention cadre CD73

La **convention-cadre** entre le collège et le conseil départemental définit les droits et les devoirs de chaque partie et les moyens mis en œuvre pour assurer notamment le service de restauration, l'attribution des personnels techniques. C'est un document qui existe depuis une quinzaine d'années et qui n'a pas subi de modifications.

Vote:
Pour: 13
Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 2 La convention est adoptée

Maintenance du DAE:

Un défibrillateur automatique externe a été installé à la mi-mars.

Ce contrat est à reconduction expresse, c'est-à-dire à renouveler chaque fin d'année. M. VALLET indique cependant que la durée du contrat est à faire rajouter dans les clauses.

La maintenance de cet appareil sera assurée par l'installateur, la société CARDIOP, pour un coût annuel TTC de 120.00 €. M. REYMOND précise que le département a négocié ce tarif pour plusieurs établissements et que la société installatrice est souvent la seule à assurer la maintenance. Au vu de ses recherches, ce tarif lui semble tout à fait raisonnable.

Le vote est réalisé pour autoriser M. PLASSE à signer après avoir fait rajouter une durée de 5 ans au contrat.

Vote: Pour: 14 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 1

Le contrat est voté

2 / Budgets des sorties Vienne

Budget sortie du 10 juin à Vienne pour les latinistes :

La sortie concernera 40 élèves et 3 accompagnateurs. Les dépenses attendues s'élèvent à 797.00 €. Les recettes attendues sont les suivantes :

- Participation des familles :

540.00 € sur la base de 13.50 € par élève de participation facultative

- Participation du FSE :

200.00 € sur la base de 5.00 € par élève.

- Participation du collège :

57.00 € couvrant la part des accompagnateurs

Vote: Pour: 15 Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le Budget est voté

Budget Sortie du 10 juin à Vienne pour toutes les classes de 6ème :

La sortie concernera 154 élèves et 10 accompagnateurs. Les dépenses attendues s'élèvent à 2583.00 €. Les recettes attendues sont les suivantes :

- Participation des familles : 1655.50 € sur la base de 10.75 € par élève de participation facultative

- Participation du FSE :

770.00 € sur la base de 5.00 € par élève.

Participation du collège :

157.50 € couvrant la part des accompagnateurs

Mme SORANZO en profite pour donner le détail de la journée.

Vote: **Pour: 15** Contre: 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le Budget est voté

D - ORGANISATION EDUCATIVE

PRÉSENTATION ET ORGANISATION COVID

M. PLASSE fait un point sur les mesures qui ont d'ores et déjà été prises en ce début de confinement. En échange d'une caution de 390 €, 9 tablettes ont été prêtées pour quatre semaines aux familles insuffisamment équipées ; certains codes téléservices ont dû être reparamètrés.

Quatre à cinq élèves sont accueillis au collège au CDI, ils sont encadrés par deux assistants d'éducation et M. PLASSE.

La mise en route a été compliquée en ce début de semaine avec des déconnexions de PRONOTE et des piratages de la plate-forme du CNED. Une assemblée générale des personnels est prévue mercredi 7 avril pour parler du suivi des élèves, de l'évaluation, de la planification des projets sur la fin d'année. Une communication sera faite aux familles à l'issue de ce calage. Il s'agit de ne pas perdre les élèves car le troisième trimestre va être court, notamment pour les troisièmes qui auront leur conseil de classe début juin.

Les surveillants ont commencé à appeler les familles, notamment des élèves en difficulté, et ils vont continuer sur l'ensemble de la semaine, avec l'appui des professeurs principaux sur la semaine de rentrée.

Mme TELLIER indique que pour les élèves de sixième, pas habitués aux visios, le logo apparaissant dans l'emploi du temps sur PRONOTE pour accéder aux classes virtuelles est très pratique.

Mme FRANZON demande pourquoi avoir besoin de recréer une adresse CNED. Mr PLASSE répond qu'un système de salle d'attente a été mis en place depuis septembre.

Mme PEIGNELIN remercie enfin le collège d'avoir permis à quatre élèves de pouvoir passer le brevet blanc à domicile.

M. PLASSE clôt la séance.

La séance est levée à 20h30 environ.

La secrétaire de séance, Mme Mandray

M-

Le Président du C.A., Sylvain PLASSE

